

Séance du Conseil de Ville du 28.10.2019

**2.18/19**

Question écrite

## **Réfection du rond-point de Rossemaison sur la RDU**

*Début juin une entreprise de génie civil entame des travaux de réfection du rond-point de Rossemaison sur la RDU.*

*On est bien d'accord que la RDU est une route cantonale qui est du ressort du canton et non de la commune mais qui a pour objectif d'éviter du trafic de transit à l'intérieur de la ville. La municipalité a donc probablement un droit de regard sur les travaux qui seront entrepris sur un ouvrage de cette importance.*

*Au début des travaux on pensait qu'il s'agissait uniquement d'une réfection des bordures, mais tel n'est pas le cas. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux nous constatons qu'il y aura un rétrécissement de l'ouvrage relativement important. Un rétrécissement peut être bénéfique s'il a pour objectif de diminuer la vitesse des usagers. Nous avons tout-de-même le sentiment qu'il y a un problème pour les cyclistes qui, apparemment, auront moins de place pour passer et seront plus confrontés aux véhicules motorisés.*

*Deux voies paraissent indispensables pour assurer la desserte de la route de Rossemaison et pour la zone industrielle. Si l'on a une volonté de diminuer le trafic des poids lourds, il y a tout de même les cars qui desservent la zone industrielle qui doivent transiter. Deux pistes augmentent la fluidité et facilitent le passage pour les cars qui ont des horaires précis à tenir. Pour les cyclistes, une bande qui leur est propre est également un élément de sécurité.*

*Du côté Est de la RDU, les ronds-points ont 2 pistes pour assurer la fluidité du trafic et de l'autre côté, à l'entrée de la zone industrielle on réduit l'espace.*

*Le conseil communal est-il satisfait du projet du canton?*

*Peut-il nous éclairer et nous rassurer sur le nouvel aménagement de ce rond-point?*

*Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.*

Le groupe PLR  
Pierre Chételat